Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 11 février 2020 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

12 418-02-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 419-02-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 40 et 41 et avec l'insertion des points 7.1, 7.2 et 7.3 tirés de la correspondance :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2020
- 4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 21 janvier 2020
- 5. Liste des comptes à payer pour le mois de février 2020
- 6. Liste des chèques émis au mois de janvier 2020
- 7. Dépôt de la liste de la correspondance Suivi
- 7.1 Participation au dîner annuel de monsieur Pierre La Salle, préfet de la MRC de Montcalm
- 7.2 Gala du Préfet de la MRC de Matawinie (14e édition) le 7 mai 2020

- 7.3 Appui à la MRC La Haute-Yamaska et à la MRC de Brome-Missisquoi Demande de modifications au Code municipal du Québec et à la Loi sur les cités et villes relativement à la fixation des amendes en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction
- 8. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
- 9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
- 10. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
- 11. Autorisation à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020 en vue de l'engagement d'étudiants pour l'accueil touristique
- 12. Engagement d'un Chargé de projet InnoHub La Centrale pour un poste temporaire d'une durée de douze (12) mois
- 13. Autorisation de paiement Aide financière de la MRC Les Moulins prévue à l'Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins (deuxième versement)
- 14. Participation financière de la MRC Les Moulins à titre de partenaire du Centre Expo Terrebonne pour le projet *Le Rendez-vous mon été, ma région* Modalités de paiement
- 15. Participation financière de la MRC Les Moulins à titre de partenaire pour le Festival Grande Tribu
- 16. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière pour l'année 2020
- 17. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) pour l'année 2020
- 18. Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 20 au 22 mai 2020 à Montréal
- 19. Autorisation de signature Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant aux MRC pour la région de Lanaudière 2020-2025
- 20. Autorisation de signature Entente avec Emploi-Québec pour un soutien financier relativement à une formation et suivi individualisé en gestion de projets
- 21. Mandat pour des services professionnels de formation et suivi individualisé en gestion de projets

- 22. Autorisation à déposer une demande de soutien financier à Emploi-Québec pour le financement d'une formation en gestion du temps et conciliation travail / vie personnelle et autorisation de signature d'une entente
- 23. Mandat pour des services professionnels de formation en gestion du temps et conciliation travail / vie personnelle
- 24. Adoption des tarifs d'inscription des formations en gestion de projets et en gestion du temps et conciliation travail / vie personnelle
- 25. Autorisation à déposer une offre de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) et autorisation de signature de l'entente pour la mesure STA 2020-2021
- 26. Abrogation de la résolution numéro 12 286-11-19 relative à une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Ba-Tow Assistance Marine Inc. dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)
- 27. Mandat de services professionnels en graphisme pour le guide touristique 2020-2021
- 28. Mandat de services professionnels en graphisme pour la carte touristique 2020-2021
- 29. Mandat de services professionnels pour l'impression du guide et la carte touristique 2020-2021
- 30. Mandat pour les frais d'hébergement et de mise à jour mensuelle du site internet d'InnoHub La Centrale et de mise à jour mensuel et achat d'une banque d'heures
- 31. Approbation de nouveaux tarifs prévus dans le *Kit Média 2020* pour l'ajout d'espaces publicitaires au kiosque dans le Vieux-Terrebonne et amendement à la résolution numéro 12 217-10-19
- 32. Création du comité restreint dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins
- 33. Création du comité technique dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins
- 34. Création du comité consultatif dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins
- 35. Résultats des échantillonnages du Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) sur la rivière des Mille-Îles
- 36. Appui à la MRC Brome-Missisquoi Contestation de la contribution financière à titre de compensation exigée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la branche 4 du cours d'eau Swennen
- 37. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2020

- 38. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) pour l'année 2020
- 39. Adoption et transmission du rapport annuel 2019 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- 40. Nomination de trois (3) membres au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC
 Les Moulins afin de siéger à titre de représentant des producteurs agricoles (CCA)
 Retiré
- 41. Mandat pour un conférencier dans le cadre du Forum du 19 février 2020 en lien avec le Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) **Retiré**
- 42. Autres sujets
- 43. Période de questions
- 44. Clôture de la séance

12 420-02-20 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2020

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 421-02-20 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 21 janvier 2020

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 21 janvier 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 422-02-20 <u>Liste des comptes à payer pour le mois de février 2020</u>

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de février 2020 au montant de 186 844,17\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Février 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-11 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 864,30\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de février 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

12 423-02-20 <u>Liste des chèques émis au mois de janvier 2020</u>

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2020, pour un montant de 427 888,26\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Janvier 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-12 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 972,44\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de janvier 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 424-02-20 <u>Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi</u>

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Février 2020* »).

ADOPTÉE

12 425-02-20 Participation au dîner annuel de monsieur Pierre La Salle, préfet de la MRC de Montcalm

CONSIDÉRANT la tenue du dîner annuel de monsieur Pierre La Salle, préfet de la MRC de Montcalm, qui aura lieu le 18 mars 2020, à l'AKABANE, à Saint-Esprit;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter trois (3) billets afin de déléguer trois (3) représentants afin de participer au dîner annuel de monsieur Pierre La Salle, préfet de la MRC de Montcalm, qui aura lieu le 18 mars 2020, à l'AKABANE, à Saint-Esprit.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-13 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 195,00\$, poste budgétaire 2110-312 « *Congrès colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 426-02-20 Gala du Préfet de la MRC de Matawinie (14e édition) le 7 mai 2020

CONSIDÉRANT la tenue du Gala du Préfet de la MRC de Matawinie, au profit de Centraide Lanaudière, lequel aura lieu le 7 mai 2020 dès 18h00, au Pavillon Edelweiss de L'Auberge de la Montagne Coupée, à Saint-Jean-de-Matha;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter deux (2) billets afin de déléguer deux (2) représentants au Gala du Préfet de la MRC de Matawinie, au profit de Centraide Lanaudière, lequel aura lieu le 7 mai 2020 dès 18h00, au Pavillon Edelweiss de L'Auberge de la Montagne Coupée, à Saint-Jean-de-Matha.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-14 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-312 « *Congrès colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 427-02-20

Appui à la MRC La Haute-Yamaska et à la MRC de Brome-Missisquoi - Demande de modifications au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les cités et villes* relativement à la fixation des amendes en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction

CONSIDÉRANT QUE la MRC La Haute-Yamaska a initié une demande d'appui afin de demander au Gouvernement du Québec des modifications au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les cités et villes* relativement à la fixation des amendes;

CONSIDÉRANT QUE les balises prévues aux actuels articles 455 du *Code municipal du Québec* et 369 de la *Loi sur les cités et villes* ne permettent pas la possibilité pour une municipalité d'imposer une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction:

CONSIDÉRANT QUE cela peut entraîner une iniquité dans plusieurs situations, notamment en matière environnementale:

CONSIDÉRANT QUE l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit une modulation des amendes en fonction de la gravité et de l'étendue de l'infraction décrite, soit en fonction de la superficie qui a fait l'objet d'abattage illégal d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a transmis à la MRC Les Moulins sa résolution numéro 38-0120, laquelle appuie la MRC de La Haute-Yamaska dans sa demande de modification des articles 455 du *Code municipal du Québec* et 369 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC La Haute-Yamaska, laquelle est appuyée par la MRC de Brome-Missiquoi dans sa demande au Gouvernement du Québec de modifier les articles 455 du *Code municipal du Québec* et 369 de la *Loi sur les cités et villes* de manière à permettre la possibilité pour une municipalité d'imposer dans un règlement une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction.

QUE la présente résolution soit et est transmise à la MRC La Haute-Yamaska et à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

12 428-02-20

Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 11 février 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 11 février 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 429-02-20 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 4 février 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 4 février 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 430-02-20 <u>Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins</u>

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC les Moulins soit et est reçu par le conseil de la MRC les Moulins.

ADOPTÉE

12 431-02-20 <u>Autorisation à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020 en vue de l'engagement d'étudiants pour l'accueil touristique</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important d'engager des préposés étudiants pour l'accueil touristique de la mi-juin à la fin août 2020 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020, pour l'engagement de préposés étudiants pour l'accueil touristique de la mi-juin à la fin août 2020.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

12 432-02-20

<u>Engagement d'un Chargé de projet - InnoHub La Centrale pour un poste temporaire d'une durée de douze (12) mois</u>

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager un chargé de projet pour l'incubateur InnoHub La Centrale à raison de trentequatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites suivants : dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ) et sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Danny Beausoleil soit et est engagé au poste de « Chargé de projet - InnoHub La Centrale » pour une durée de douze (12) mois, à compter du 29 janvier 2020, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 débutant à l'échelon 9. Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

12 433-02-20

Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins prévue à l'Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins (deuxième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 353-12-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour les projets et activités identifiées « AMINATE » dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 du programme Mobilisation-Diversité (MIDI) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 2.2.3.2 de l'entente susmentionnée, le deuxième versement est payable, suite au dépôt du rapport d'étape ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'étape a été déposé ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte du rapport d'étape déposé par l'organisme AMINATE.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement d'une somme de 33 400,00\$ à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d'entente et dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 12 353-12-19 entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-983 «*Entente MIDI*», le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-212 déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 12 353-12-19.

ADOPTÉE

12 434-02-20

<u>Participation financière de la MRC Les Moulins à titre de partenaire du Centre Expo</u> <u>Terrebonne pour le projet Le Rendez-vous mon été, ma région - Modalités de paiement</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 276-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de participer à l'édition 2020 de l'événement *Le Rendez-vous mon été, ma région* par une contribution financière de 50 000,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de déterminer les termes et modalités de paiement de la contribution susmentionnée ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la contribution financière de la MRC Les Moulins au montant de 50 000,00\$, excluant les taxes, accordée par sa résolution numéro 12 276-11-19, soit versée selon les termes et modalités suivants :

1er versement: 50% dès réception d'une facture;

2^e versement 50% au dépôt d'un rapport.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-977 « *Centre Expo Terrebonne* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-184 déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 12 276-11-19.

ADOPTÉE

12 435-02-20

<u>Participation financière de la MRC Les Moulins à titre de partenaire pour le Festival Grande Tribu</u>

CONSIDÉRANT la tenue du Festival Grande Tribu organisé par la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), les 1, 2 et 3 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent encourager les jeunes créateurs professionnels de la sphère musicale;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la participation financière de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'effectuer un transfert budgétaire ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de soutenir, pour une durée de trois (3) ans, le Festival Grande Tribu par une contribution de 17 000,00\$, incluant une somme de 2 000,00\$ remise sous forme de bourse au nom de la MRC aux grands gagnants du concours MusiQualité, le tout comprenant une visibilité proportionnelle de la MRC Les Moulins, conformément à la grille jointe en annexe à la présente résolution.

QUE le préfet et /ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le transfert budgétaire suivant :

De 4 000,00\$, du poste budgétaire 2190-419 « Services professionnels » vers le poste budgétaire 2622-987 « Festival Grande Tribu ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-16 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 17 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-987 « Festival Grande Tribu », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 436-02-20

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière expire prochainement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à Culture Lanaudière pour l'année 2020 au coût de 287,50\$, incluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-17 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 287,50 \$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

12 437-02-20

Renouvellement de l'adhésion à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) expire prochainement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) pour l'année 2020 au coût de 450,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-18 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 450,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-494 « *Associations* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 438-02-20

Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 20 au 22 mai 2020 à Montréal

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu du 20 au 22 mai 2020, à Montréal:

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet, Marc-André Plante, préfet suppléant, Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord, soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ, du 20 au 22 mai 2020, à Montréal. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-19 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 100,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Congrès, colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

12 439-02-20

<u>Autorisation de signature – Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant aux MRC pour la région de Lanaudière 2020-2025</u>

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE les MRC administrent les sommes qui leur sont confiées dans le cadre de ces ententes et possèdent tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celles-ci :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation (MEI) la MRC à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme délégataire peut être un organisme à but non lucratif existant ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'abolition de la Conférence régionale des élus de Lanaudière par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, les six (6) MRC de la région de Lanaudière ont souhaité continuer à travailler certains enjeux communs et maintenir un lieu de concertation fort pour la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif qu'est la Table des préfets a été désigné comme organisme délégataire par résolution des six (6) MRC de Lanaudière, sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) prévue par l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, les conseils des MRC demeurent imputables, à titre de gestionnaires, du développement local et régional et des actions qui en découlent ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, préfet, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant aux MRC pour la région de Lanaudière 2020-2025.

12 440-02-20

<u>Autorisation de signature – Entente avec Emploi-Québec pour un soutien financier</u> relativement à une formation et suivi individualisé en gestion de projets

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec Emploi Québec pour le financement d'une formation et suivi individualisé en gestion de projets;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec Emploi Québec pour le financement d'une formation et suivi individualisé en gestion de projets.

ADOPTÉE

12 441-02-20

<u>Mandat pour des services professionnels de formation et suivi individualisé en gestion de projets</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource pour des services professionnels de formation pour entreprises et suivi individualisé en gestion de projets;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise C.P.M. Ingénierie, datée du 6 février 2020 :

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise C.P.M. Ingénierie, datée du 6 février 2020, pour des services professionnels de formation et suivi individualisé en gestion de projets, pour un montant ne dépassant pas 21 000,00\$, excluant les taxes mais incluant tous autres frais (transport, repos, hébergement etc.), et ce, pour une formation de trois (3) jours et suivi individualisé d'une (1) journée chacun, pour un maximum de six (6) participants.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-20 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 21 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 442-02-20

Autorisation à déposer une demande de soutien financier à Emploi-Québec pour le financement d'une formation en gestion de temps et conciliation travail / vie personnelle et autorisation de signature d'une entente

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins demandent un soutien financier à Emploi-Québec pour le financement de formation en gestion de temps et conciliation travail / vie personnelle ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec Emploi Québec pour le financement de la formation susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de soutien financier à Emploi-Québec pour le financement d'une formation en gestion du temps et conciliation travail / vie personnelle.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec Emploi Québec pour le financement d'une formation en gestion du temps et conciliation travail / vie personnelle ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

12 443-02-20

Mandat pour des services professionnels de formation en gestion du temps et conciliation travail / vie personnelle

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource pour des services professionnels de formation en gestion du temps et conciliation travail / vie personnelle;

CONSIDÉRANT les offres de service de l'entreprise Nathalie Bureau, Conférencière et Formatrice, datées du 31 janvier 2020 et 1^{er} février 2020 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Nathalie Bureau, Conférencière et Formatrice, datée du 31 janvier 2020, pour des services professionnels de formation en gestion de temps, pour un montant ne dépassant pas 2 242,00\$, excluant les taxes, mais incluant tous autres frais (transport, repas, hébergement, etc.) et ce, pour une formation de dix-huit (18) participants.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Nathalie Bureau, Conférencière et Formatrice, datée du 1^{er} février 2020, pour des services professionnels de formation pour la conciliation travail / vie personnelle, pour un montant ne dépassant pas 1 411,50\$, excluant les taxes, mais incluant tous autres frais (transport, repas, hébergement, etc.) et ce, pour une formation de dix-huit (18) participants.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-21 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 653,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

12 444-02-20

Adoption des tarifs d'inscription des formations en gestion de projets et en gestion du temps et conciliation travail/ vie personnelle

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le tarif pour des formations en gestion de projets et en gestion du temps ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le tarif de la formation pour des formations en gestion de projets, soit et est établi à 1 100,00\$, excluant les taxes, par entreprise.

QUE le tarif de la formation pour des formations en gestion de temps et conciliation travail/ vie personnelle, soit et est établi à 75,00\$, excluant les taxes, par participant.

ADOPTÉE

12 445-02-20

Autorisation à déposer une offre de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) et autorisation de signature de l'entente pour la mesure STA 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent conclure une entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2020-2021 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une offre de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) auprès d'Emploi-Québec.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'offre de service mentionnée précédemment, l'entente qui en découlera et qui sera effective à compter du 1^{er} avril 2020 ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

12 446-02-20

Abrogation de la résolution numéro 12 286-11-19 relative à une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Ba-Tow Assistance Marine Inc. dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 286-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Ba-Tow Assistance Marine Inc. dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs, laquelle a engagé une somme de 6 000,00\$ dans ledit Fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention susmentionnée n'est pas encore signée;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Ba-Tow Assistance Marine Inc. ne poursuivra pas son projet, il y a lieu d'abroger la résolution numéro 12 286-11-19;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 12 286-11-19 soit et est abrogée et qu'ainsi une somme de 6 000,00\$ soit désengagée du Fonds Jeunes Promoteurs de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 447-02-20

Mandat de services professionnels en graphisme pour le guide touristique 2020-2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat de services professionnels en graphisme pour la conception graphique du guide touristique 2020-2021;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Pixocreation Inc., datée du 15 janvier 2020, au montant de 2 750,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Pixocreation Inc., datée du 15 janvier 2020, au montant de 2 750,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels en graphisme pour le guide touristique 2020-2021.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-22 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 750,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 448-02-20

Mandat de services professionnels en graphisme pour la carte touristique 2020-2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat de services professionnels en graphisme pour la conception graphique de la carte touristique 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Géografix, datée du 17 janvier 2020, au montant de 1 750,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Géografix, datée du 17 janvier 2020, au montant de 1 750,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels en graphisme dans le cadre de la conception graphique de la carte touristique 2020-2021.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-23 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 750,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 449-02-20 <u>Mandat de services professionnels pour l'impression du guide et la carte touristique 2020-</u> 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de 20 000 copies du guide touristique 2020-2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de 12 500 copies de la carte touristique 2020-2021;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 7 janvier 2020 de l'entreprise Transgraphique Imprimeur, au montant de 11 782,00\$ excluant les taxes, pour l'impression de 20 000 copies du guide touristique 2020-2021;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 10 janvier 2020 de l'entreprise Transgraphique Imprimeur, au montant de 2 833,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de 12 500 copies de la carte touristique 2020-2021;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les soumissions suivantes, datées du respectivement du 7 et 10 janvier 2020 de l'entreprise Transgraphique Imprimeur, soient et sont acceptées à savoir:

- 20 000 copies du guide touristique 2020-2021 : 11 782,00\$, excluant les taxes;
- 12 500 copies de la carte touristique 2020-2021 : 2 833,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-24 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 14 615,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 450-02-20 Mandat pour les frais d'hébergement et de mise à jour mensuelle du site internet d'InnoHub La Centrale et achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT les besoins de InnoHub La Centrale en matière d'hébergement, de mise à jour et d'entretien de son site internet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Codems, au montant de 2 865,00\$, excluant les taxes, pour frais annuels d'hébergement;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de l'entreprise Codems, au montant de 2 865,00\$, excluant les taxes, pour les frais annuels d'hébergement et de mise à jour mensuelle du site internet d'InnoHub La Centrale et pour une banque de quinze (15) heures pour les frais d'entretien ainsi que pour les modifications.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-25 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 865,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 451-02-20

Approbation de nouveaux tarifs prévus dans le *Kit Média 2020* pour l'ajout d'espaces publicitaires au kiosque dans le Vieux-Terrebonne et amendement à la résolution numéro 12 217-10-19

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver de nouveaux tarifs dans le document intitulé *Kit Média 2020* pour l'ajout d'espaces publicitaires sur les côtés du kiosque dans le Vieux-Terrebonne et d'amender la résolution numéro 12 217-10-19;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le tarif de 300,00\$, excluant les taxes, pour un espace publicitaire sur les côtés du kiosque dans le Vieux-Terrebonne soit et est approuvé.

QUE le document intitulé *Kit Média touristique 2020*, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE la résolution 12 217-10-19 soit et est amendée en conséquence.

ADOPTÉE

12 452-02-20

<u>Création du comité restreint dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer le comité restreint dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées afin d'être représentants au comité restreint dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins:

COMITÉ RESTREINT			
ACTEUR	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2	
MRC – Environnement	Amélie Parmentier	Vincent Laroche	
MRC – Aménagement	Chantal Laliberté	Judith Godin	
Ville de Mascouche – Environnement	Pascal Dubé	Catherine Grenier	
Ville de Mascouche – Urbanisme	Yoann Champagne	Philippe Despins	
Ville de Terrebonne – Environnement	Mahotia Gauthier	Karine Dancose	
Ville de Terrebonne – Urbanisme	Michel Larue	Éliane Lessard	

12 453-02-20

<u>Création du comité technique dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer le comité technique dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées afin d'être représentants au comité technique dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins:

COMITÉ TECHNIQUE			
ACTEUR	RESPONSABLE	RESPONSABLE 2	
	1		
MRC – Environnement	Amélie Parmentier	Vincent Laroche	
MRC – Aménagement	Chantal Laliberté	Judith Godin	
Ville de Mascouche –	Pascal Dubé	Catherine Grenier	
Environnement			
Ville de Mascouche –	Yoann Champagne	Philippe Despins	
Urbanisme			
Ville de Terrebonne –	Mahotia Gauthier	Karine Dancose	
Environnement			
Ville de Terrebonne –	Michel Larue	Éliane Lessard	
Urbanisme			
MRC L'Assomption	Nadine Gosselin	Martin Lapointe	
MRC – Dév. économique	Pierre Daviault		
COBAMIL	Raphaël Goulet	Clara Othoniel/Anne-Frédérique	
		St-Marseille	
CARA	Francine Trépanier		
CMM	Isabelle Saucier		

CREL	Vicky Laviolette
MRC Montcalm	Patrick Gauthier
MRC Thérèse-de-	Catherine Marcotty
Blainville	
MELCC- Direction	Sylvie Morin
régionale de Lanaudière et	
des Laurentides	
MFFP- Direction de la	Chantal Côté
gestion de la faune de	
Lanaudière et des	
Laurentides	
MAPAQ- Direction	Jacques Beaupré
régionale Montréal-Laval-	
Lanaudière	
MAMH- Direction de	Chantal Fafard
Lanaudière	
UPA Lanaudière	Charles Bergeron
Agence régionale de mise	Benoit Couture
en valeur de forêts privées	
de Lanaudière	
(ARMVFPL)	
MRC Rivière-du-Nord	Josée Yelle
Ville de Laval	Véronique Gauvin
Ville de Montréal	Sabine Courcier

12 454-02-20

<u>Création du comité consultatif dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer le comité consultatif dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées afin d'être représentants au comité consultatif dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins:

COMITÉ CONSULTATIF			
ACTEUR	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2	
MRC – Environnement	Amélie Parmentier	Vincent Laroche	
MRC – Aménagement	Chantal Laliberté	Judith Godin	
Ville de Mascouche –	Pascal Dubé	Catherine Grenier	
Environnement			
Ville de Mascouche –	Yoann Champagne	Philippe Despins	
Urbanisme			
Ville de Terrebonne –	Mahotia Gauthier	Karine Dancose	
Environnement			

Ville de Terrebonne –	Michel Larue	Éliane Lessard
Urbanisme		
Fiducie de conservation des	Michel Lebœuf	
écosystèmes de Lanaudière		
(FCEL)		
Loisir Lanaudière	Alexandre Fréchette	
UPA L'Assomption-Les	Stéphane Sansfaçon	Pascal Mathieu
Moulins		
Ville de Mascouche- Dév.	Charles Thériault	
économique		
Ville de Terrebonne- Dév.	Kate Primeau	Houcine Mouloudi
économique		
MRC Les Moulins- Dév.	Corinne Gendron	
touristique		
MRC Les Moulins- Dév.	Sara Jarnier	
social		

12 455-02-20

Résultats des échantillonnages du Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) sur la rivière des Mille-Îles

CONSIDÉRANT QUE COBAMIL détient en sa possession des données relatives au programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif fondamental du programme d'échantillonnage est de permettre aux partenaires municipaux de mieux comprendre la situation des ressources hydriques du territoire et d'en avoir une vision globale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite diffuser publiquement les données relatives audit programme d'échantillonnage ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins autorise COBAMIL à diffuser publiquement les résultats des échantillonnages du Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) sur la rivière des Mille-Îles.

ADOPTÉE

12 456-02-20

Appui à la MRC Brome-Missisquoi - Contestation de la contribution financière à titre de compensation exigée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la branche 4 du cours d'eau Swennen

CONSIDÉRANT QUE la branche 4 du cours d'eau Swennen est ciblée dans le cadre du projet « *Plan d'intervention sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols des secteurs agricoles sensibles de Brome- Missisquoi* », réalisé en partenariat avec l'OBV de la baie Missisquoi, le MAPAQ, l'UPA Brome-Missisquoi, l'IRDA et le MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'inscrivent dans une approche hydrogéomorphologique, et visent à assurer le drainage adéquat des terrains, à améliorer la durabilité des travaux, améliorer la qualité de l'eau et à améliorer la qualité des habitats;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent à aménager une zone de sédimentation, une zone filtrante et des plantations arbustives en rive dans un cours d'eau agricole;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation ministérielle a été déposée au MELCC pour les travaux d'aménagement de la branche 4 du cours d'eau Swennen;

CONSIDÉRANT la réception d'un avis de contribution financière du MELCC le 17 octobre 2019 estimant que les travaux affecteront une superficie de 540 mètres carrés de milieu humide et hydrique selon l'article 6 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH)* et qu'une compensation financière de 23 873,40 \$ est exigée d'ici le 17 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du RCAMHH stipule que les travaux qui visent à améliorer les fonctions écologiques d'un milieu humide ou hydrique sont soustraits au paiement d'une contribution financière exigible en vertu du premier alinéa de l'article 46.0.5 de la *Loi pour compenser l'atteinte à des milieux humides et hydriques*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien de cours d'eau agricole n'incluant aucune bonification environnementale sont présentement approuvés en 30 jours, sans frais, suite au dépôt d'un avis préalable;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 433-1119 adoptée par le conseil de la MRC de Brome-Missisquoi le 27 novembre 2019 demandant un appui aux MRC du Québec

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC Brome-Missisquoi dans sa demande au au MELCC d'être exemptée du paiement de contribution financière conformément à l'article 2 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH)* car les travaux prévus dans la branche 4 du cours d'eau Swennen visent exclusivement à améliorer les fonctions écologiques d'un cours d'eau agricole dégradé.

QUE la présente resolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

12 457-02-20 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} janvier 2006, la juridiction des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins expire prochainement ;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et qu'ainsi, les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à la CARA;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2020, au montant de 300,00\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-26 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 458-02-20 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de madame Chantal Laliberté et de madame Judith Godin à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ);

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ), de la cotisation annuelle de mesdames Chantal Laliberté et Judith Godin, aux montants respectifs de 455,00\$, excluant les taxes et de 355,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-27 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 810,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 459-02-20

Adoption et transmission du rapport annuel 2019 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a accordé une autorisation à portée collective pour des fins résidentielles en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. c. P-41.1)* et que cette décision porte le numéro de dossier 371424;

CONSIDÉRANT QUE dans cette décision, la Commission demande à la MRC Les Moulins de produire annuellement un rapport recensant les nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur des îlots déstructurés qui y sont reconnus et de lui transmettre, ainsi qu'à la Fédération de l'UPA de Lanaudière, ledit rapport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adopté, lors de la séance du 10 octobre 2012, le règlement de contrôle intérimaire (RCI) #129R intitulée Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins relatif aux dispositions encadrant l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ et ailleurs en zone agricole permanente (en remplacement du règlement 129) afin de donner effet à l'autorisation à portée collective de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande dans son règlement #129R aux municipalités locales, de lui transmettre annuellement les données relatives aux permis émis pour de nouvelles constructions résidentielles dans les îlots déstructurés ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont transmis ces informations à la MRC :

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport intitulé « Rapport annuel 2019 – MRC Les Moulins - Nouvelles résidences et logements ajoutés dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la CPTAQ – Décision 371424 », lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier de la MRC transmette ce rapport au bureau de la CPTAQ ainsi qu'au bureau de la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

12 460-02-20 <u>Clôture de la séance</u>

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

	ADOPTÉE
Guillaume Tremblay, préfet	Martine Baribeau, avocate Directrice générale adjointe, secrétaire- trésorière adjointe et directrice du service
	du greffe